

# ASSURANCES DES PARTICULIERS

## Garantie OR<sup>MD</sup>

### CONSEILS DE PRÉVENTION — Hiver

#### Quelques conseils de prévention afin d'éviter des ennuis

*L'hiver nous apportera la neige, la glace et la pluie verglaçante.*

*Les blessures suite à une chute, le gel de tuyaux, les barrages de glace sur la toiture et les effondrements de toiture dus à une accumulation de neige et/ou de glace ne sont que quelques-uns des dommages qui pourraient survenir.*

*Voici quelques conseils qui vous permettront, ainsi qu'à votre famille, d'éviter les désagréments qui pourraient survenir durant cette période :*

- Ⓢ Assurez-vous que la glace et la neige n'obstruent pas la bouche de ventilation de votre appareil de chauffage.
- Ⓢ Assurez-vous que l'isolation et la ventilation de l'entretoit sont adéquates. Si vous remarquez une accumulation de glace sur le toit durant la saison hivernale, c'est peut-être un signe qu'un dommage par l'eau pourrait survenir.
- Ⓢ Gardez vos marches, trottoirs et allées de garage exemptent de glace et de neige afin d'éviter les chutes.
- Ⓢ Faites enlever la neige qui s'accumule sur la toiture par un professionnel.
- Ⓢ Nettoyez régulièrement vos drains de cage d'escalier afin de prévenir l'accumulation et l'infiltration d'eau au sous-sol de votre résidence.
- Ⓢ Si vous devez vous absenter de votre résidence pour une période prolongée, assurez-vous de maintenir le chauffage afin d'éviter le gel et le bris des tuyaux. Vous devriez aussi considérer fermer l'entrée d'eau et vidanger les tuyaux.
- Ⓢ Assurez-vous qu'un membre de votre famille ou un voisin vérifiera votre résidence régulièrement lors d'une absence prolongée.

*Malgré le soin que vous prenez pour bien entretenir votre résidence, un dommage peut tout de même survenir. Dans une telle situation :*

- Ⓢ Assurez-vous tout d'abord que vous et les membres de votre famille êtes en sécurité.
- Ⓢ Appelez votre courtier ou La Garantie afin de rapporter les dommages.

*Il faut se rappeler que la prévention n'est pas seulement une affaire d'assurance, mais qu'elle vous permettra de maintenir la valeur de votre propriété.*

